

Cote du document: TFWG 2018/5
Date: 26 octobre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la cinquième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

Note aux membres du Groupe de travail sur le cadre de transition

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice de la
Division des services de gestion financière
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Jill Armstrong

Directrice par intérim de la
Division des politiques et des résultats
opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2324
courriel: j.armstrong@ifad.org

Lisandro Martin

Directeur de la
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Procès-verbal de la cinquième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

1. La cinquième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition s'est tenue le 8 octobre 2018; le présent document offre une synthèse de la teneur de cette réunion.
2. Tel qu'approuvé par les membres du Groupe de travail, le procès-verbal sera présenté au Conseil d'administration à sa cent vingt-cinquième session et servira de base au rapport verbal du président.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La présidente souhaite la bienvenue aux membres, aux observateurs et au personnel participant à la réunion. Elle remercie, dans ses observations relatives aux consultations informelles tenues précédemment avec les trois Listes à propos du cadre de transition et à leur caractère productif, toutes les personnes ayant participé à ces consultations.
4. Les membres du Groupe de travail participant à la réunion sont l'Allemagne, l'Argentine (présidente), le Cameroun, la France, l'Inde, l'Italie et le Royaume-Uni. Les membres du Conseil d'administration présents en qualité d'observateurs sont l'Algérie, l'Angola, la Chine, le Mexique, les Pays-Bas, la République dominicaine et le Venezuela (République bolivarienne du). Le FIDA est représenté par la Directrice de la Division des services de gestion financière; le Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre; la Directrice par intérim de la Division des politiques et des résultats opérationnels; la Secrétaire du FIDA par intérim et d'autres membres du personnel.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

5. Les quatre points ci-après sont inscrits à l'ordre du jour provisoire (document TFWG 2018/5/W.P.1): i) ouverture de la réunion; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition: a) informations les plus récentes sur l'élaboration d'une stratégie de financement et du plan d'action correspondant et b) état de l'assistance technique remboursable et marche à suivre; iv) questions diverses.
6. Le représentant du Royaume-Uni relève la nécessité d'examiner le plus tôt possible les options proposées par la direction à propos des thèmes non couverts au cours des phases I et II, avant la sixième réunion du Groupe de travail qui se tiendra le 29 octobre, afin d'obtenir des réactions des membres. Il est convenu que la direction préparera un document exposant ces options et qu'elle le publiera pour que les membres puissent formuler leurs observations dans un délai d'une semaine, de manière à permettre la poursuite de l'examen de ces options à la sixième réunion du Groupe de travail. Le Groupe de travail est également informé que la dernière version du projet de cadre de transition sera publiée, aux fins d'observations, jusqu'au 14 octobre, sur la plateforme interactive réservée aux États membres.
7. Le Groupe de travail adopte l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour: Mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition

a) Informations les plus récentes sur l'élaboration d'une stratégie de financement et du plan d'action correspondant (mandat, par. 7 ii)

8. La direction présente un exposé mettant en lumière les caractéristiques essentielles de la stratégie de cofinancement du FIDA et du plan d'action correspondant, qui seront soumis pour approbation par le Conseil d'administration à sa cent vingt-cinquième réunion, et rappelle qu'il s'agit de l'un des engagements pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA.

9. Les principales caractéristiques sont les suivantes: i) la vision et les principes soutenant la stratégie – plans d'action durables, approches spécifiques à chaque pays, appui institutionnel et responsabilité; ii) le positionnement du FIDA en tant que rassembleur de financement en faveur du développement; iii) les principales orientations stratégiques par source de financement et plan d'action, qui mettront l'accent sur la complémentarité avec le FIDA, les partenariats durables pour renforcer la présence dans les pays, et la souplesse accrue.
10. Le Groupe de travail rappelle les principaux éléments de la stratégie de cofinancement qu'il a entérinée à sa deuxième réunion, et en souligne l'importance. C'est dans ce contexte que le Groupe de travail examine l'exposé présenté par la direction, résumant la stratégie de cofinancement et le plan d'action.
11. L'importance d'un examen précoce durant la conception des programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et des projets pris individuellement, comme le prévoit la stratégie, est mise en lumière. Il est précisé que les objectifs régionaux mentionnés dans le document sont purement indicatifs: les estimations seront établies au cours de l'examen du COSOP, mais les montants effectifs ne seront connus que pendant la conception des projets. L'examen des résultats du COSOP et l'examen annuel constitueront deux occasions d'actualiser les cibles indicatives au niveau des pays établies conformément à la méthodologie déjà entérinée par le Groupe de travail à sa deuxième réunion. La direction rappelle que les seuls objectifs contraignants approuvés dans le cadre de la Consultation sur FIDA11 sont les objectifs institutionnels de cofinancement national et international, et que les objectifs régionaux inclus dans l'annexe au document sur la stratégie ont été calculés à l'appui de l'obligation interne de rendre compte.
12. L'un des membres demande qu'il soit fait référence, dans le document sur la stratégie, à la mobilisation directe et indirecte de financement auprès du secteur privé, comme indiqué dans la précédente version soumise à la deuxième réunion du Groupe de travail. Il est également demandé que le document établisse une correspondance avec la version révisée des directives relatives aux COSOP, qui font référence aux trois composantes de l'enveloppe de ressources d'un pays.
13. Il est précisé que la Stratégie du FIDA concernant le secteur privé, qui sera soumise au Conseil d'administration en 2019, présentera d'autres moyens d'engagement aux côtés du secteur privé, qui renforceront le programme de cofinancement. Plusieurs membres soulignent l'intérêt de l'association du secteur privé à la conception des projets afin d'obtenir des contributions de sa part. L'importance du renforcement de la mesure et du suivi des contributions en nature et des contributions des gouvernements, des bénéficiaires et du secteur privé est également mise en lumière, conformément au plan d'action.
14. Des éclaircissements sont apportés quant à la signification de la "focalisation sur les résultats et la durabilité" dans le contexte du cofinancement, qui est liée au renforcement de l'appropriation par les gouvernements et les bénéficiaires pour faire en sorte que les effets soient encore ressentis au-delà du cycle du projet du FIDA.
15. Les membres du Groupe de travail notent l'importance de la communication des résultats et de l'impact du cofinancement, et du renforcement de l'obligation redditionnelle à l'appui du programme, tout en accueillant avec satisfaction les mesures spécifiques prévues à cet égard dans le plan d'action.
16. Les membres sont informés que le document sur la stratégie de cofinancement du FIDA et le plan d'action correspondant sera publié jusqu'au 15 octobre sur la plateforme interactive réservée aux États membres. Le Groupe de travail encourage les autres membres à examiner le document et à faire part de leurs observations par le biais de la plateforme.

b) État de l'assistance technique remboursable et marche à suivre (mandat, paragraphe 7 v))

17. Les membres accueillent avec intérêt l'exposé dans lequel la direction présente les enseignements tirés à propos de l'assistance technique remboursable (ATR) et les limitations actuelles de cet instrument. Les membres font également état de préoccupations concernant l'utilisation de cet outil.
18. Étant donné que de profondes réformes sont actuellement en cours au FIDA et que la direction doit gérer un nombre important de produits livrables, l'ATR n'est pas perçue comme particulièrement prioritaire, au vu en particulier de son utilisation limitée dans d'autres institutions, en dehors de la Banque mondiale. En outre, des doutes sont exprimés à propos de la capacité actuelle du FIDA en ce qui concerne les ressources humaines, les modalités de réalisation de l'ATR et sa relation avec le système d'allocation fondé sur la performance. Des éclaircissements sont demandés quant au chevauchement potentiel des tâches avec d'autres institutions, et spécialement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il est souligné que cet outil devrait être complémentaire par rapport aux services déjà offerts par d'autres institutions plutôt que de faire double emploi. Il est suggéré, à cet égard, de prendre en considération la coopération triangulaire.
19. La direction explique que l'objectif principal de l'ATR est de proposer aux États membres un instrument hors-prêts supplémentaire, sur une base volontaire, et que l'ATR pourrait présenter un intérêt particulier pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dont les allocations au titre des ressources de base sont décroissantes.
20. Il est précisé que la référence, dans le document, à une "recommandation pour approbation" a été insérée par erreur, étant donné que le Groupe de travail sur le cadre de transition n'a pas mandat pour approuver le document.

Le Groupe de travail exprime son appréciation à propos du document et invite instamment la direction à intégrer les observations formulées par les membres dans la version du document qui sera présentée au Conseil d'administration au mois de décembre.

Point 4 de l'ordre du jour: Questions diverses

21. Aucune autre question n'est soulevée pour être abordée à la réunion.